
Procès-verbal de la consultation publique « Vers une Politique de développement social »
(volet agglomération)

Judi, 19 janvier 2017 à 13 h
Hôtel de ville de Montréal, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Michel Gibson, vice-président
M. Robert Coutu
M. Sterling Downey
Mme Justine McIntyre
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

ABSENCES

Mme Lorraine Pagé
Mme Marie-Eve Brunet

Le quorum est atteint. Environ 25 personnes sont présentes.

1. Ouverture de l'assemblée

À 13 h 10, le président, M. Benoit Dorais déclare l'assemblée ouverte. Il rappelle que l'objectif de l'assemblée est d'entendre les mémoires et opinions des participants à la consultation publique « Vers une politique de développement social ». Il propose aux commissaires de se présenter à tour de rôle. Il explique que certains de ses collègues se joindront en cours d'après-midi à la présente assemblée, étant retenus par diverses obligations municipales. Le président salue M. Patrice Allard, chef de division au Service de la diversité sociale et des sports et son collègue M. Jacques Savard, chef d'équipe

Il rappelle ensuite le mandat qui a été confié à la Commission par le conseil d'agglomération, soit de mener une consultation publique sur la première politique de développement social de Montréal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir rappelé les étapes de la consultation, le président procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Sur une proposition de M. Coutu, appuyée par Mme McIntyre, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Vers une Politique de développement social de Montréal

- **Audition et dépôt des mémoires et opinions**
- **Période de questions des membres de la commission**

M. Dorais explique le déroulement de cette portion de l'ordre du jour et invite ensuite les participants à faire leur présentation à tour de rôle.

M. Yves Bellavance, Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ)

M. Bellavance présente la CMTQ et salue l'initiative de la Ville de Montréal de se doter d'une politique de développement social. Ses commentaires portent d'abord sur la vision de la politique qui place les quartiers au cœur des aspirations pour Montréal. Cependant, Montréal ne doit pas seulement être « reconnue » pour le développement de ses quartiers. La Politique de développement social de Montréal doit être plus engageante à ce propos et faire du quartier l'axe majeur de sa stratégie de développement social, comme à Gatineau. C'est au niveau du quartier que se tissent souvent les premiers contacts sociaux. C'est au niveau du quartier que les citoyens et citoyennes agissent tout d'abord afin de transformer et d'améliorer les conditions et le cadre de vie. Le 2^e message concerne les quatre grands défis de la portée de la politique. Le 1^{er} est le défi de la complémentarité et de la cohérence de la politique avec les autres politiques existant à la Ville de Montréal (habitation, transport, enfant, etc.). Le 2^e défi sera l'application de la politique aux arrondissements, dans le respect de leurs champs de compétences. Le 3^e défi concerne la cohérence avec les politiques et plans d'action en développement social déjà existant dans certains arrondissements de Montréal. Enfin, le 4^e défi porte sur la cohérence et la complémentarité entre la politique et les interventions qui existent déjà chez les autres partenaires de la Ville de Montréal, notamment les tables de quartier.

M. Bellavance propose d'ajouter, dans les principes directeurs, les éléments suivants : 1 — Établir que la Politique de développement social est transversale et s'applique à tous les services de la Ville; 2— Tenir compte des acquis des partenaires et des milieux; privilégier une approche ascendante et non descendante;

3— Respecter le quartier comme lieu d'appartenance. La CMTQ souligne aussi l'importance de reconnaître l'apport particulier des organismes communautaires comme collaborateurs et non comme sous-traitants de services. Il s'attarde ensuite aux interventions à privilégier dans la Politique qui sont dans les champs de compétences de Montréal : accès au logement social, planification de quartiers complets et diversification de l'accès aux transports. M. Bellavance conclut en insistant sur les conditions de succès qui incluent notamment des ressources matérielles et humaines suffisantes, mais aussi la réalisation d'un plan d'action dont la mise en œuvre serait suivie par un comité.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Benoit Dorais	Commente la cohérence des propos avec l'action politique de la CMTQ et le renforcement des propos d'autres intervenants entendus depuis le début de la consultation publique.
M. Robert Coutu	Demande un complément d'information sur le comité de suivi du plan d'action en développement social.
M. Sterling Downey	Souligne le commentaire portant sur l'importance de ne pas traiter les organismes comme des sous-traitants
Mme Justine McIntyre	Retient l'importance d'utiliser un langage clair dans une politique / Demande s'il y existe des objets pour lesquels il pourrait y avoir des regroupements de ressources ou d'objectifs à l'échelle régionale.
M. Michel Gibson	Demande si le nombre de tables de quartier et les budgets nécessaires à leur maintien se financent au détriment des organismes qui offrent des services à la population, dans un contexte de compressions généralisées.

Mme Marie Turcotte, Ex Aequo et Mme Anne Pelletier, ROPMM

Mmes Turcotte et Pelletier présentent leur organisme respectif, tous deux travaillant depuis les années 1980 à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou intellectuelle. L'un des moyens privilégiés est l'accessibilité universelle (AU) des personnes. Elles soulignent trois points dans le mémoire préparé conjointement : 1 — L'AU doit faire partie intégrante des principes découlant de la Politique de développement social, pour que les mesures et programmes soient conçus au départ pour répondre aux besoins de tous, ce qui permet d'éviter de devoir faire des adaptations après coup; 2— Modifier la fin de la proposition afin de poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques, en complément à l'accessibilité universelle, ce qui permet de réduire le nombre de besoins spécifiques; 3— Inscrire dans les enjeux de la Politique de développement social l'amélioration des conditions locatives pour les organismes communautaires, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans des locaux adaptés et abordables, à Montréal. Elles concluent en expliquant que les personnes en situation de handicap sont les révélateurs des besoins ressentis par l'ensemble de la population à un moindre niveau.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Michel Gibson	Demande des précisions sur la réglementation en vigueur pour encadrer l'AU dans les logements communautaires / Demande si, depuis le Sommet de Montréal en 2002, il y a eu des progrès en AU à Montréal.
M. Robert Coutu	Remercie les participantes et partage son expérience en béquilles depuis 2 semaines.

Mme Mélanie Lemièrre et M. Olivier Lalonde, Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (SSVPM)

M. Lalonde explique les questionnements suscités à la SSVPM par la consultation et explique la décision d'y participer pour tenter de porter la voix des personnes qui vivent en situation de pauvreté, notamment les enjeux d'actualisation d'un point de vue municipal. En matière de sécurité alimentaire, la SSVPM recommande : 1 — Que la Ville assure, par le biais d'un plan d'urbanisme global, le développement de quartiers montréalais offrant un accès facilité aux services indispensables : ressources alimentaires, logements abordables, emplois stables et suffisamment rémunérés, etc.; 2— Que la Ville se soucie, en plus de développer le transport actif, de favoriser l'accès pour tous à des transports collectifs abordables, qui desservent le territoire adéquatement. En matière de réussite éducative, la SSVPM recommande : 3 — Que la Ville considère la réussite éducative de nos jeunes comme un moyen de les voir devenir des individus engagés politiquement, artistiquement et culturellement. Montréal doit donc placer leur intégration et leur éducation au cœur de sa politique. De plus, pour qu'une politique soit efficace, toute la société doit être interpellée et jouer son rôle pour une société plus juste et inclusive. La SSVPM recommande donc que : 4 — Que la Ville s'engage dans une campagne de sensibilisation à l'égard des préjugés et des inégalités sociales et que sa posture face aux préjugés se reflète dans les mesures qu'elle propose; 5— Que la Ville coordonne les actions des différents acteurs pour une société plus juste et inclusive; 6— Que la Ville statue sur les droits fondamentaux de chaque Montréalais, soit l'accès à un logement décent et abordable, suffisamment de nourriture de qualité et la satisfaction des besoins matériels de base. Enfin, la SSVPM rappelle le lien souhaité entre la Ville et les organismes communautaires. À cet effet, elle recommande : 7 — Que la Ville reconnaisse et valorise l'apport des organismes communautaires, soutienne les actions

efficaces déjà mises en place par le milieu et favorise l'émergence d'actions novatrices; 8— Que la Ville soutienne les organismes communautaires par un financement à la mission adéquat, tout en assurant une constance dans les priorités définies dans le respect de leur autonomie; 9— Que la Ville exerce son rôle de facilitatrice et de collaboratrice en allégeant les démarches bureaucratiques et en soutenant logistiquement et matériellement les ressources auxquelles elle s'en remet pour accompagner les personnes en situation de pauvreté.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Benoit Dorais	Remercie le groupe pour la qualité et la pertinence du mémoire, notamment la capacité municipale à actualiser une politique si vaste et le financement des organismes / Demande des précisions sur le point de vue de la SSVPM quant à l'importance du logement social
M. Robert Coutu	Demande des précisions sur le budget et l'autonomie financière de la SSVPM.
M. Sterling Downey	Commente le fait que plusieurs mémoires ont parlé de l'impact des coûts du logement sur la pauvreté des ménages et l'importance de développer le logement social / Insiste sur la nécessité de se doter d'un plan d'action appuyé d'un financement adéquat.
Mme Chantal Rossi	Demande des informations sur le niveau d'activités des 81 points de services de la SSVPM.

Mme Dominique Daigneault, Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Mme Daigneault annonce que le Conseil central se réjouit du projet de politique et souhaite préciser quelques éléments. Elle décrit l'organisme syndical qui représente des citoyens et citoyennes montréalaises. Elle fait un survol des éléments contenus au mémoire et s'attarde sur les conditions de réussite. Elle indique que le Conseil croit qu'il faut camper la démarche dans le contexte des politiques d'austérité, notamment lorsqu'il est question d'améliorer la cohérence des interventions. Aussi, la justice sociale devrait teinter davantage le contenu de la politique. Parmi les enjeux qui ressortent : la question des travailleurs pauvres est incontournable; les enjeux des personnes racisées devraient être pris en compte, en plus des personnes immigrantes. Le français comme langue commune doit aussi être valorisé. La réussite éducative doit être abordée non seulement du point de vue de la formation de la main-d'œuvre, mais tout au long de la vie, de la petite enfance à la vieillesse. Pour l'orientation visant à développer des quartiers pour tous, Mme Daigneault invite Montréal à éviter les pièges de l'embourgeoisement. Le sentiment de sécurité doit inclure la question du racisme systémique, certains membres rapportant en être victimes d'interpellations injustifiées à la fin de leur quart de travail de soirée ou de nuit, pour la simple raison qu'ils appartiennent à un groupe racisé. Mme Daigneault résume ensuite les ajouts proposés aux conditions de réussite, soit de :

- Préciser les notions et concepts qui manquent de clarté dans la Politique de développement social;
- Prendre appui sur les forces en présence à l'heure actuelle afin de ne pas dédoubler ce qui se fait actuellement et favoriser la meilleure complémentarité qui soit;
- Élaborer un plan d'action avec l'ensemble des acteurs en matière de développement social;
- Déployer les ressources financières nécessaires à la réussite de cette politique.

Elle conclut sur les priorités selon l'organisme dans le désordre : la préservation des pôles d'emplois, le rehaussement du salaire minimum, l'augmentation de l'offre de logement social; la mise en place de quartiers complets; le soutien au vivre-ensemble et la lutte à la discrimination; la reconnaissance des organismes communautaires et établissements publics en matière de développement social; le souci que la politique de développement social se reflète de façon transversale dans les autres politiques et plans d'action municipaux.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Sophie Thiébaud	Remercie de la qualité du mémoire / Demande des précisions sur le racisme systémique.
---------------------	---

Mme Sylvie Poirier et M. Vincent Thomas-Hamelin, Table des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) de l'île de Montréal

M. Thomas-Hamelin présente l'organisme qui représente les CJE de Montréal. Il est d'avis que les enjeux identifiés sont justes. L'organisme recommande à Montréal de : 1 — Accompagner tous les jeunes pour les guider dans l'acquisition de compétences sociales, avec un soutien accru pour les plus vulnérables; 2— Maintenir les forces qui lui viennent des expériences ayant fait leur preuve; 3— S'engager à accompagner tous les jeunes pour les guider dans l'acquisition de compétences sociales, avec un soutien accru pour les plus vulnérables; 4— Proposer un plan d'action permettant l'adaptation en fonction des quartiers; 5— Reconnaître la densité démographique, la spécificité et le rôle des jeunes de la métropole; 6— Permettre la convergence de tous les partenaires, issus de tous les milieux vers une vitalité économique et sociale métropolitaine; 7— Inclure la liste des CJE de l'île de Montréal dans la liste des ressources en emploi de l'espace jeunesse du site web de la Ville de Montréal; 8— Reconnaître les arts et la culture comme composantes essentielles d'un milieu de vie montréalais pour les jeunes; 9— Miser d'audace dans l'exploration de nouvelles mesures entrepreneuriales incluant celles touchant à la relève artistique; 10— Reconnaître l'économie sociale comme moteur créatif, générateur d'emplois et modèle à soutenir pour les

jeunes de la relève; 11— Offrir un Montréal de tous les possibles, pour tous les citoyens incluant les jeunes.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Benoit Dorais	Remercie l'organisme pour la qualité du mémoire dont plusieurs thèmes se recoupent avec d'autres présentations
Mme Justine McIntyre	S'enquiert sur ce que Montréal doit faire pour réussir à intégrer la souplesse dans son fonctionnement et ainsi s'assurer d'avoir une politique capable d'évoluer dans le temps.
M. Robert Coutu	Demande des informations supplémentaires sur les CJE de Montréal.

Le président propose une pause de quelques minutes. Il souligne la présence de Mme Salwa Majouji, conseillère en planification à la division du développement social. Il s'excuse à l'avance de son absence ainsi que de celle de Mme Thiébaud entre 16 h et 16 h 30.

Mme Doris Allard et M. François Soucisse, Coordination territoriale de santé publique et développement des communautés locales, CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Mme Allard présente la coordination à laquelle elle appartient et le territoire couvert par le CIUSSS du centre-sud de Montréal. M. Soucisse présente les recommandations phares de l'établissement : 1 — S'assurer que la Politique de développement social soit fondée sur les droits des personnes et qu'elle participe, en particulier, à l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels; 2— Prévoir dans le cadre de l'implantation de la Politique de développement social un état de situation (recensement) sur ce que la Ville de Montréal fait en développement social afin de préciser les objectifs à atteindre, son mandat et la contribution des différents acteurs; 3— Cibler dans la Politique de développement social et dans le plan d'action qui en découlera, les enjeux prioritaires sur lesquels la Ville a un pouvoir d'agir direct tels : le logement, l'alimentation, l'aménagement urbain et l'emploi; 4— Positionner transversalement la Politique de développement social dans toutes les sphères de responsabilités et d'activités de la Ville; 5— Conjuguer le développement économique aux besoins de la population dans les quartiers par le soutien à l'économie sociale et l'adoption d'une politique d'achat et d'emploi locale au sein de l'administration municipale; 6— S'assurer que tout projet de développement, privé ou municipal, fait l'objet d'une évaluation d'impact social, notamment sur le maintien dans leur milieu de vie des populations résidentes à faible et modeste revenu, sur l'offre commerciale de proximité et sur le maintien des milieux de vie existants; 7— Utiliser les leviers prévus dans le projet de loi 121 qui donnent davantage de pouvoirs à la Ville en matière de développement et de gestion dans le domaine de l'habitation; 8— Reconnaître le pouvoir d'agir des citoyens et de leur communauté dans le développement social montréalais. Le quartier doit être positionné comme moteur du développement social; 9— S'assurer que la Politique de développement social est en cohérence avec la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et faire des interventions auprès du Gouvernement du Québec pour s'assurer que le niveau de financement est suffisant; 10. Prévoir une planification stratégique comme première étape de la mise en place de la Politique de développement social, élaboré de façon consultative; 11— Prévoir des procédures d'imputabilité transversales au sein de l'administration municipale et un mécanisme de suivi indépendant.

Mme Allard enchaîne sur les champs d'application de la politique de développement social soit les déterminants de santé tels le logement, l'emploi, l'alimentation, le transport; l'attention particulière à porter aux populations marginalisées; le développement urbain de quartiers complets où il fait bon vivre; l'embourgeoisement et la paupérisation, lors de revitalisation de quartiers anciens. Elle conclut sur les conditions de succès d'une telle politique : susciter l'adhésion de tous les acteurs de développement social, permettre de réaliser des actions en cohérence et, enfin, saisir l'occasion de la reconnaissance de Montréal comme Métropole du Québec.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Benoit Dorais	Remercie et félicite de la qualité du mémoire qui résume bien les enjeux et fait valoir des recommandations intéressantes.
------------------	--

M. Marc-André P. Fortin, Table de concertation du faubourg Saint-Laurent

M. Fortin présente le territoire et la mission de l'organisme actif dans l'est du centre-ville. Il salue la transversalité souhaitée pour la Politique et la reconnaissance du quartier comme lieu sociologique principal et lieu d'intervention de la mise en œuvre de la Politique de développement social. M. Fortin indique que les commentaires de la Table portent sur la vision et les enjeux soulevés. D'abord, l'élément le plus important de la vision est que les instances politiques et les citoyens et citoyennes travaillent ensemble pour le développement social. L'organisme recommande la reformulation suivante, plus explicite en ce sens : « Les citoyennes et citoyens sont fiers de Montréal parce que, grâce à leur implication et à celle de l'administration dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est une ville où il fait bon vivre, grandir et travailler, et qui est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs ». Le milieu communautaire doit être considéré et reconnu comme un lieu où la participation sociale s'exprime.

Par ailleurs, le premier enjeu identifié visant à *diminuer l'instance de la pauvreté* a interpellé les membres de l'organisme qui souhaitent qu'on réfère plutôt explicitement à la *lutte à la pauvreté*, qui dans le Faubourg

s'inscrit dans un tissu social de grand contraste. Il est donc important de réduire les écarts non seulement entre les quartiers, mais également à l'intérieur d'un même quartier, ce qui suppose une analyse fine. Le développement du logement social est un enjeu du développement social important.

La Politique montréalaise doit prioritairement agir sur des enjeux où la Ville de Montréal détient des pouvoirs et des compétences, soit de : 1 — Favoriser le développement de logements sociaux et abordables; 2— Soutenir le développement de services de proximité accessibles économiquement et physiquement; 3— Diversifier et faciliter l'accès aux transports collectif, actif et adapté; 4— Protéger et développer le couvert végétal.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Justine McIntyre	Demande des précisions sur les nombreuses variantes dans les situations de pauvreté / Commente l'importance de voir les différents aspects d'un enjeu et la nécessaire souplesse pour trouver des solutions adaptées.
M. Sterling Downey	Revient sur les nombreux enjeux de mixité dans le quartier du Faubourg Saint-Laurent.
Mme Sophie Thiébaud	S'inquiète des impacts de la Stratégie centre-ville sur les populations déjà présentes dans le quartier.

Mme Marie-Josée Deit et Mme Marie-Josée Vaillancourt, Promotion intervention en milieu ouvert (PIMO)

Mme Deit présente la mission et les activités de l'organisme de charité qu'elle dirige. Mme Vaillancourt décrit les besoins non comblés en accompagnement évalués à 22 500 personnes sur l'île de Montréal, dont près de 10 000 ne reçoivent aucun accompagnement, ce qui les confine en quelque sorte à domicile. Or, il est démontré que l'isolement a un impact sur la santé physique et mentale. L'organisme insiste sur la nécessité de mettre en place des services structurés d'accompagnement afin d'assurer l'inclusion des personnes avec limitations. Il s'agit là d'un besoin important. L'organisme recommande donc : 1 — Que la Ville intervienne auprès du Gouvernement pour qu'un programme soit mis en place afin de soutenir les structures régionales en accompagnement permettant d'offrir aux personnes des services leur permettant de réaliser l'ensemble de leurs activités; 2— Que la STM adapte son service de transport adapté aux besoins de la population dont la mobilité est réduite; 3— Que les projets intergénérationnels soient davantage soutenus, afin d'élargir le réseau social des personnes, d'encourager et de soutenir le développement du bénévolat et de l'entraide; 4— Que l'offre de services d'accompagnateurs rémunérés soit soutenue par le Gouvernement pour les personnes qui ont des besoins plus importants; 5— Que la Ville crée des environnements où la population peut accéder aux services de base à pied; 6— Que la Ville veille à rendre les lieux et services accessibles aux personnes qui ont des limitations, incluant les aînés; 7— Que la STM mette en place des services de transport collectifs accessibles, réguliers et adaptés pour permettre à toute la population de se déplacer sur le territoire; 8— Que la Ville encourage les mesures favorisant l'utilisation des services tels que Communauto ou le covoiturage.

Enfin, il importe de faire des choix faits pour le long terme plutôt que le court terme. La Ville n'a pas compétence dans tous les dossiers. Cependant, en matière d'accompagnement, la Ville doit interpellier les gouvernements des paliers supérieurs pour accélérer le développement d'une offre de services en ce sens.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Michel Gibson	Échange avec l'organisme sur les défis et enjeux rencontrés, notamment en ce qui concerne la gratuité des services pour les usagers lourdement handicapés, ce qui nécessite une formation particulière / Demande s'il y a des frais pour l'accompagnement par l'organisme
------------------	---

Mme Marie-Chantal Locas, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et Mme Carole Benjamin, Table des groupes de femmes de Montréal

Mmes Locas et Benjamin présentent le cadre d'élaboration du mémoire réalisé par sept (7) regroupements et organismes de la région de Montréal. Elles expliquent d'abord le rôle des organismes communautaires en développement social. Elles résument ensuite les grandes lignes du mémoire et des recommandations, en insistant notamment sur les courts délais d'élaboration de la Politique : 1 — Que la Ville de Montréal mette en place un moratoire sur l'élaboration de sa politique de développement social afin de laisser le temps aux milieux communautaires montréalais de mettre en place une démarche de réflexion collective sur la question du développement social et d'arrimer le contenu de celle-ci aux dispositions du projet de loi sur le statut de métropole pour Montréal et aux mesures du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; 2— Que la Ville de Montréal applique l'analyse différenciée selon les sexes et l'analyse intersectionnelle à sa politique de développement social et qu'elle y intègre l'ensemble de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal; 3— Que les différents plans d'action qui découleront de la politique de développement social fassent l'objet de budgets générés et participatifs; 4— Que la politique de développement social soit arrimée avec les politiques existantes, la Politique de l'enfant; 5— Que la Ville de Montréal reconnaisse la politique de reconnaissance de l'action communautaire du gouvernement du Québec et élabore un cadre de partenariat

respectant ses principes, notamment le respect de l'autonomie des organismes; 6— Que la Ville de Montréal reconnaisse les regroupements régionaux d'organismes communautaires comme des interlocuteurs privilégiés puisque ceux-ci font entendre la voix de leurs membres en plus de promouvoir une vision d'ensemble des différents enjeux liés au développement social; 7— Que la Ville soit prête à assortir la politique des sommes nécessaires et à se doter de critères d'octroi de financement clairs; 8— Que la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soit d'abord et avant tout menée par le gouvernement du Québec par le biais de mesures fiscales visant à redistribuer la richesse et par l'entremise de programmes comme la construction de logements sociaux, l'aide sociale, les subventions aux services de garde; 9— Que l'embourgeoisement des quartiers montréalais soit abordé par la politique de développement social afin de trouver des solutions aux diverses problématiques engendrées par ce phénomène.

En conclusion, Mme Benjamin réitère la recommandation des regroupements d'imposer un moratoire au processus afin de donner aux organismes communautaires le temps d'organiser une véritable démarche de réflexion collective. Ils pourront également analyser les éléments de contexte telle l'adoption du projet de loi sur le statut de métropole de Montréal et le dévoilement à venir du prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Justine McIntyre	Est d'accord avec le fait que la nouvelle Politique de l'enfant a tendance à extraire ce dernier de son milieu, alors qu'il est plutôt important de considérer toute sa famille / Demande des précisions sur l'accès égalitaire des femmes et des hommes aux services, aux ressources et aux sphères décisionnelles / Demande des précisions sur la crainte des regroupements face à l'approche territoriale intégrée, non pas pour atténuer la pauvreté, mais pour lutter à la pauvreté.
M. Robert Coutu	Commente que les recommandations vont permettre des discussions animées entre les commissaires / S'enquiert des territoires sur lesquels les regroupements interviennent.

M. Pierre-Louis Roisé, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

M. Roisé salue les commissaires et présente l'organisme. Il salue le processus de consultation mené, notamment la réalisation d'un sondage en ligne. Il se réjouit des nombreux mémoires qui ont été présentés dans le cadre de cette consultation. Il souligne qu'il s'agit d'une politique ambitieuse et précise qu'il faut tenir compte des acquis et travailler en partenariat pour assurer son actualisation. Il résume les recommandations découlant des questions soumises dans le cahier de consultation : 1 — Inscrire dans les enjeux de la politique de développement social l'amélioration des conditions locatives pour les organismes communautaires, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans des locaux adaptés et abordables à Montréal; 2— Concernant le leadership de la Ville, bien déterminer les situations où elle doit jouer un rôle de leader de premier plan et celles où elle doit plutôt agir comme collaboratrice et facilitatrice; 3— Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par le développement social, et ce dans le respect de l'autonomie des organisations; 4— Veiller à ce que la politique de développement social soit en cohérence, non seulement avec les autres politiques et plans de l'appareil municipal, mais aussi avec les politiques et plans des autres acteurs montréalais du développement social; 5— Mettre à profit les nombreuses expertises présentes à Montréal en matière de développement social; 6— Sur les approches privilégiées, opter pour les interventions durables sur le moyen et le long terme, qui auront le temps de faire leurs preuves; 7— Faire référence, dans les sommaires décisionnels, aux exigences de la politique de développement social; 8— Prioriser les quatre pistes d'intervention suivantes, soit le développement de l'offre de logements sociaux et abordables, sains et de taille adéquate; la cohérence entre les stratégies de transport et la politique de développement social; le développement des quartiers complets, solidaires et inclusifs; le soutien au vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations systémiques.

Des recommandations portent spécifiquement sur les conditions de succès : 9 — Prendre appui sur les forces existantes; 10— Travailler sur un plan d'action de façon concertée et collective avec les acteurs du développement social, qui identifie clairement les cibles à atteindre et les indicateurs de succès; 11— Prévoir les moyens financiers nécessaires pour réaliser ce plan d'action; 12— Préciser davantage certaines notions dans la politique; 13— Mettre en place un comité disposant des pouvoirs nécessaires pour voir ses recommandations suivies.

M. Roisé conclut en exprimant l'offre du Forum de prendre activement part à l'actualisation de la politique à titre de membre du comité de suivi. Le Forum invite également la Ville de Montréal à profiter de la *Biennale sur le développement social de Montréal 2017* pour mener une réflexion collective et concertée autour du plan d'action de la politique de développement social.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Robert Coutu	Remercie de l'excellente présentation / Demande s'il existe de bonnes pratiques en matière de développement social.
M. Michel Gibson	Souligne la proposition d'élaborer un plan d'action avec et pour les gens du milieu.

4. Levée de l'assemblée

Avant de lever la séance, la vice-présidente souligne la présence de M. Richard Guay et de Mme Érika Duchesne, conseillers de ville. Elle remercie toutes les personnes présentes, décrit les prochaines étapes et ajourne l'assemblée publique qui se poursuivra à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

DÉPOSÉ LE : _____

Original signé

Benoit Dorais
Président

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste